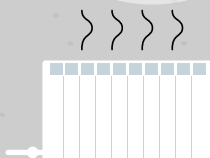


Se Chauffer sans danger



Quelques
conseils simples



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**
AGENCE DE SÉCURITÉ

SANITAIRE • ENVIRONNEMENTALE • GESTION DES RISQUES

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE DUS À UN APPAREIL DE CHAUFFAGE ?



Quels sont les dangers du monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux, incolore et inodore.

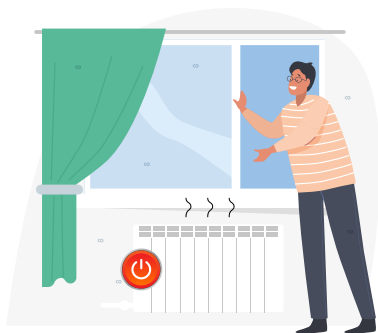
Il provoque maux de tête, vomissements, fatigue, malaise... et peut entraîner la mort !

Tous les appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent **au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol** peuvent produire du monoxyde de carbone :



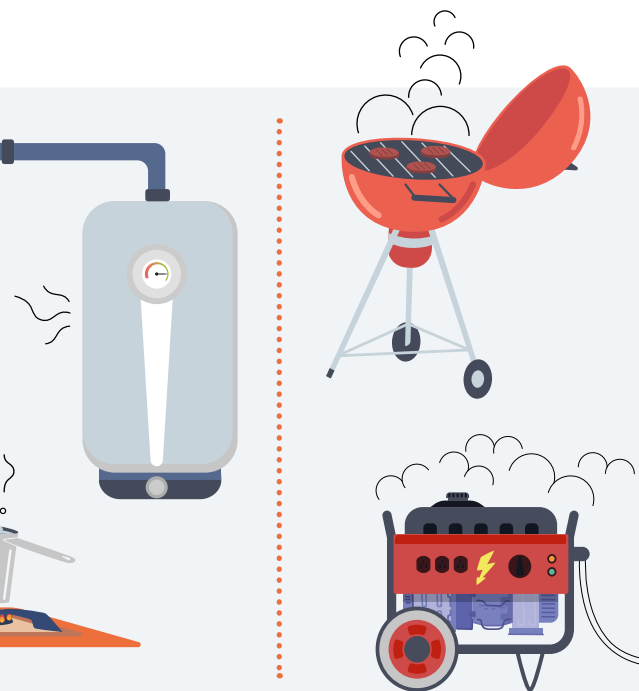
Cuisinière ◇ **Chaudière et chauffe-eau** ◇ **Chauffage d'appoin**

Quels sont les signes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?



Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en service et que **vous avez mal à la tête, envie de vomir**, ou si **vous vous sentez mal**, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous !

- ✓ **Ouvrez les fenêtres et les portes**
- ✓ **Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson**
- ✓ **Sortez de chez vous**



et non électrique ♦ **Poêle** ♦ **Cheminée...**

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- ♦ Brasero et barbecue
- ♦ Groupe électrogène
- ♦ moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage

CES APPAREILS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE UTILISÉS EN EXTÉRIEUR !

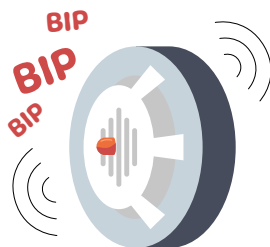
Comment éviter une intoxication au monoxyde de carbone ?



**IL EST
IMPORTANT
D'ENTREtenir
VOS
APPAREILS !**

- ✓ Faites ramoner les conduits d'évacuation de fumée ou de gaz 1 à 2 fois par an
- ✓ Entretenez votre chaudière tous les ans
- ✓ Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois sans vernis ni peinture
- ✓ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération
- ✗ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...)
- ✓ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver
- ! Les nouveau-nés et les enfants sont particulièrement à risque de développer une intoxication au monoxyde de carbone car leur respiration est plus superficielle et rapide

**IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ
D'INSTALLER UN DÉTECTEUR DE
MONOXYDE DE CARBONE AU SEIN DE
VOTRE LOGEMENT : C'EST LE SEUL
MOYEN DE DÉTECTER CE GAZ !**





COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE DUS À UN APPAREIL DE CHAUFFAGE ?



Vérifiez la conformité de l'installation électrique avant l'utilisation de vos équipements

APPAREILS ÉLECTRIQUES : SOYEZ TOUJOURS VIGILANTS !

- ✓ Branchez tous les appareils sur une prise de terre
- ! Ne laissez pas brancher en permanence câbles et chargeurs de téléphones
- ! Faites attention à ce que ces câbles ne traînent pas sous un coussin de canapé, un plaid ou tout autre tissu inflammable

**LA VÉTUSTÉ
DES APPAREILS
OU DES CÂBLES
ÉLECTRIQUES
AUGMENTE
LE RISQUE
D'INCENDIE**

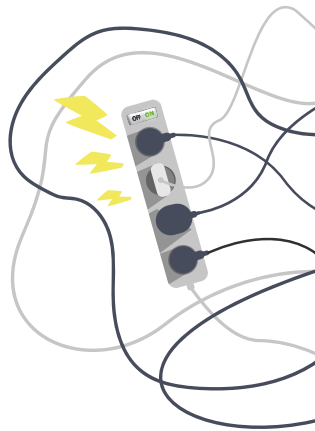
LES RADIATEURS ÉLECTRIQUES, NOTAMMENT LES CHAUFFAGES D'APPOINT

- ✗ Ne posez rien dessus (ni vêtement, ni serviette de bain, ni linge à sécher)
- ✗ Ne les positionnez jamais à moins de 60 cm d'un objet inflammable (rideau, meuble...)
- ! Toujours les éloigner d'une source d'eau (risque d'électrocution)



LES RALLONGES ÉLECTRIQUES ET AUTRES MULTIPRISES SONT DES PIÈGES À INCENDIE

- ✗ Ne laissez jamais une rallonge électrique branchée si elle n'est pas reliée à un appareil.
- ✗ Ne surchargez jamais une multiprise et ne combinez jamais plusieurs multiprises ensemble. Il y a risque de surchauffe.
- ! Si vous utilisez une rallonge enroulée, toujours la dérouler complètement avant utilisation.



Détectez les signes qui doivent vous alerter et qui nécessitent l'intervention d'un électricien au plus vite

- ◇ Fusible qui saute à plusieurs reprises
- ◇ Disjoncteur qui se déclenche régulièrement
- ◇ Câble électrique chaud au toucher
- ◇ Prise électrique ou interrupteur qui fait du bruit
- ◇ Ampoule qui scintille quand vous allumez votre luminaire
- ◇ Appareil qui dégage une odeur particulière ou qui fume pendant son utilisation
- ◇ Marques noires sur un appareil électrique
- ◇ Câble usé, fissuré ou effiloché

Depuis le 8 mars 2015, tous les logements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée autonome
(loi du n° 2010-238 du 9 mars 2010)

Que faire en cas d'incendie ?

ALERTEZ LES SECOURS

- ✓ Alertez les secours en priorité
- ! Touchez la porte avant de tenter de l'ouvrir et si elle est chaude, sortez par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté !
- ✗ Ne prenez pas l'ascenseur



Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu,
ou sur le même palier : RESTEZ SUR PLACE ! Et...

- ✓ Fermez les portes
- ! Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés
- ✓ Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre
- ! Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide



➔ **18**
POMPIERS

➔ **15**
SAMU

➔ **114 ou urgence114.fr**
pour personnes sourdes et
malentendantes (visiophonie,
tchat, SMS, fax)

➔ **112 numéro d'urgence**
depuis un téléphone portable

**Les numéros
d'urgence**

**ATTENDEZ L'ACCORD
DES SECOURS AVANT DE
RENTREZ CHEZ VOUS !**

Infos utiles

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS POUR PAYER VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
peut, sous certaines conditions, vous venir en aide.

RENSEIGNEMENTS

Par téléphone : 04 89 98 15 99
les mardis et jeudis de 9h à 12h

Par e-mail : fsl@nicecotedazur.org

Plus d'infos sur : nicecotedazur.org

Nous contacter

AGENCE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, ENVIRONNEMENTALE ET DE GESTION DES RISQUES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

10, rue Gabriel Fauré - 06000 Nice

asser@ville-nice.fr



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**
AGENCE DE SÉCURITÉ
SANITAIRE - ENVIRONNEMENTALE - GESTION DES RISQUES